



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT NO 2026-04

---

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA  
DÉMOLITION D'IMMEUBLES NO 2023-04 AFIN DE MODIFIER CERTAINES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS**

---

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2026-03-040 à sa séance du 3 mars 2026, du projet de règlement numéro 2026-04 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NO 2023-04 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS, tiendra une assemblée publique de consultation le 5 mai 2026 à compter de 18 h30, dans la salle du conseil située au 403 rue Principale à Piopolis, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**QUE** le projet vise à :

- a. Modifier les bâtiments assujettis aux normes du règlement;
- b. Modifier les documents requis lors d'une demande de démolition

**QUE** le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QU'AU** cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

**QUE** les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer soient entendus;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

Donné à Piopolis, ce 20 avril 2026.

Emmanuelle Fredette  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 20 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE VINGTIÈME JOUR  
D'AVRIL 2026.



Emmanuelle Fredette  
Directrice générale et greffière-trésorière